



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS 1200-2012-Z-18 ET 1200-2012-Z-20

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 15 mai 2017, adoptait les règlements suivants :

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-18 OMNIBUS modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions. (OMNIBUS)

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier les règles régissant les rives du lac Rond.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 28 juin 2017 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 5 juillet 2017.

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA